



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 6 septembre 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Est absent : Conseiller district N° 4 Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction, en remplacement de madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction, fait office de secrétaire en remplacement de madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DISCUSSIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes à payer au 31 août 2022

6. CORRESPONDANCE

7. RÉOLUTIONS

7.1 Résolution — Projets particuliers d'amélioration par circonscription (PPA-CE)

7.2 Mandat — Parc 0-5 ans

7.3 Paiement des sommes dues incluant le décompte progressif numéro 2 — Travaux du chemin J.-A.-Bombardier (Excavations GG Laroche)

7.4 Mandat — Pavage — Chemins J.-A.-Bombardier et de Maricourt

7.5 Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)



- 7.6 Dépôt d'une demande au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire
- 7.7 Demande de prolongation — Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
- 7.8 Résolution concernant une demande d'aliénation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

8. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 8.1 Redécoupage — Circonscription électorale fédérale
- 8.2 Régie des incendies
- 8.3 Réunion de la MRC
- 8.4 Rencontre de maires Saint-Denis, Saint-François, Windsor et préfet MRC
- 8.5 Trans-Appel
- 8.6 5 @ 7 APLB
- 8.7 Rencontre — Entente avec les loisirs de Valcourt et région
- 8.8 Rencontre avec le député Bachand
- 8.9 Journées du patrimoine religieux
- 8.10 Soirée cinéma

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-186

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-09-187

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté avec les modifications demandées.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 14.

Les points suivants ont été discutés :



- Comptes à payer ;
- Parc 0-5 ans ;
- Collecte des déchets ;
- Dérogation mineure — Chemin Ferland.

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 août 2022

2022-09-188

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de quarante mille neuf cent trente-deux dollars et un cent (40 932,01 \$), couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2022, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois d'août 2022 est remise aux membres du conseil.

7. RÉOLUTIONS

7.1 Résolution — Projets particuliers d'amélioration par circonscription (PPA-CE)

2022-09-189

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des



conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Racine approuve les dépenses d'un montant de 85 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.2 Mandat — Parc 0-5 ans

2022-09-190

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet pour un parc 0-5 ans ;

ATTENDU QU' une aide financière de 100 000 \$ a été obtenue dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'attribuer le mandat pour la fourniture et l'installation des modules de jeu ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé en juillet 2022 ;

ATTENDU les offres de services reçues ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la fourniture des modules de jeux et de parcours soit confiée à Eskair Aménagement pour un coût de 82 654,77 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE la fourniture des modules pour les 0-3 ans (modules sur ressorts et balançoires) soit confiée à Tessier Récréo-Parc pour un coût de 32 230,22 \$ excluant les taxes applicables.

7.3 Paiement des sommes dues incluant le décompte progressif numéro 2 — Travaux du chemin J.-A.-Bombardier (Excavations GG Laroche)

2022-09-191

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise le paiement des sommes dues, incluant le décompte progressif numéro deux, au montant de quarante-huit mille quatre cent vingt-neuf dollars et onze cents (48 429,11 \$) incluant les taxes applicables ;

QUE le prix du bitume soit celui d'août 2021.

7.4 Mandat — Pavage — Chemins J.-A.-Bombardier et de Maricourt

2022-09-192

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 3 pour ;
- 2 contre.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :



QUE le mandat de la réfection du pavage du chemin J.-A.-Bombardier soit confié à Pavage Préfontaine pour un montant de 15 000 \$ excluant les taxes ;

QUE le mandat de la réfection des entrées sur le chemin de Maricourt et sur la rue Fontaine soit confié à Pavage Préfontaine pour un montant de 6 574 \$ excluant les taxes applicables.

7.5 Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

2022-09-193

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 150 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 520 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU' il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Lyne Gaudreau, directrice générale, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

7.6 Dépôt d'une demande au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire

2022-09-194

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet du centre communautaire ;



- QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;
- QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

7.7 Demande de prolongation — Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

2022-09-195

- ATTENDU QU' à l'été 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement national de 500 millions sur deux ans au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour permettre aux communautés d'améliorer leurs infrastructures existantes ;
- ATTENDU QUE la Municipalité s'est vu attribuer une contribution de 199 391 \$ dans le cadre de ce fonds ;
- ATTENDU QUE les travaux touchés par ladite demande doivent être réalisés entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2023 ;
- ATTENDU QUE la demande a été déposée le 26 juillet 2022 et que l'entente de contribution a été reçue seulement le 8 février 2022 ;
- ATTENDU QUE les délais de livraison de certains équipements ou matériaux et la disponibilité de la main-d'œuvre requise pour en faire l'installation risquent de compromettre la date de fin de travaux dans le cadre des travaux que la municipalité de Racine souhaite entreprendre ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le conseil municipal de Racine demande à Développement économique Canada pour les régions du Québec de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) ;
- QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et à la députée fédérale de la circonscription.



7.8 Résolution concernant une demande d'aliénation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

2022-09-196

Monsieur André Courtemanche, conseiller, déclare son intérêt et se retire à 19 h 30.

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (« CPTAQ ») reçue de Mme Micheline Jeanson, M. Bernard Courtemanche et de la Ferme B. et M. Courtemanche enr. ayant pour objet l'aliénation des lots 2 755 248 et 2 974 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie de 69,5 hectares ;

ATTENDU QUE cette aliénation vise à permettre à M. Francis Courtemanche (ou sa société Ferme Sisco sencl) de réaliser un projet d'érablière et d'élevage de chevaux sur les lots susmentionnés, lesquels deviendront une seule et même entité foncière ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera préservé

ATTENDU QUE la Municipalité ne voit aucune conséquence potentielle découlant de ce projet sur les activités agricoles existantes et leur développement ;

ATTENDU l'absence d'impact sur les lots avoisinants et sur l'homogénéité de la communauté agricole ;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine confirme que la demande de Mme Micheline Jeanson, M. Bernard Courtemanche et de la Ferme B. et M. Courtemanche enr. ayant pour objet l'aliénation des lots 2 755 248 et 2 974 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie de 69.5 hectares, respecte la réglementation municipale en vigueur ;

QUE la Municipalité de Racine appuie la demande de Mme Micheline Jeanson, M. Bernard Courtemanche et de la Ferme B. et M. Courtemanche enr. ayant pour objet l'aliénation des lots 2 755 248 et 2 974 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie de 69.5 hectares.

Monsieur André Courtemanche, conseiller, reprendre son siège à 19 h 32.

8. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1 Redécoupage — Circonscription électorale fédérale

Est expliquée par monsieur le maire Mario Côté la situation relative à la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales. La Municipalité, dans cette proposition, quitterait la circonscription de Shefford pour rejoindre le giron de Richmond-Arthabaska. D'autres municipalités de la région se retrouvaient dispersées, notamment dans la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot. Le maire explique la position de la Municipalité, qui est contre ce morcellement. Un mémoire exprimant ce



désaccord sera déposé par monsieur le maire lors des audiences publiques à ce sujet en octobre prochain.

8.2 Régie des incendies

Un bref résumé de la dernière rencontre de la régie des incendies est fait. Lors d'une récente rencontre, les 45 ans d'implication de monsieur Jean-Pierre Perreault, résident de Racine, ont été soulignés.

8.3 Réunion de la MRC

Monsieur le maire Mario Côté fait un bref résumé de la plus récente rencontre de la MRC du Val-Saint-François. On évoque notamment la somme de 9 000 \$ attribuée à la Municipalité dans le cadre du Fonds régions et ruralité, la révision de la vision stratégique de la MRC à l'automne 2022 et l'accueil des nouveaux citoyens.

8.4 Rencontre de maires Saint-Denis, Saint-François, Windsor et préfet MRC

Une rencontre informelle à la Brasserie lac Brompton s'est tenue entre plusieurs maires du Val-Saint-François. Monsieur le maire en fait un bref résumé.

8.5 Trans-Appel

Monsieur Mario Côté, maire, fait un bref résumé de la dernière rencontre Trans-Appel, à laquelle il a assisté en remplacement de madame Lilian Steudler, conseillère. Il est notamment question d'un sondage effectué par l'organisme et des subventions tardant à être versées.

8.6 5 @ 7 APLB

Monsieur le maire, Mario Côté, et madame la conseillère, Louise Lafrance Lecours, ont assisté au plus récent 5 à 7 de l'Association pour la protection du lac Brompton. L'événement, qui a eu lieu à la mairie d'Orford, a notamment permis de remercier les bénévoles de leur implication. Ont été soulignées à l'occasion les réalisations de l'Association, notamment l'atteinte de 95 % du bâchage à réaliser.

8.7 Rencontre — Entente avec les loisirs de Valcourt et région

Monsieur le maire a participé à une première rencontre visant la nouvelle entente visant les loisirs avec la Ville de Valcourt. L'entente actuelle a été prolongée d'un an afin de permettre les négociations. Monsieur le maire était accompagné de monsieur André Courtemanche, conseiller et membre du comité des loisirs. Une municipalité s'étant retirée de l'entente, les impacts financiers possibles ont également été abordés.

8.8 Rencontre avec le député Bachand

Le député provincial André Bachand est venu rencontrer monsieur le maire et madame la directrice générale. Monsieur le maire fait un bref résumé de la rencontre.

8.9 Journées du patrimoine religieux

Monsieur le maire invite la population à participer aux Journées du patrimoine les 10 et 11 septembre 2022. Le tout se déroulera à l'église et à la Maison de la Culture.

8.10 Soirée cinéma

Le conseil invite la population à une soirée de cinéma extérieur le vendredi 9 septembre au crépuscule. Le film projeté sera *Les Minions 2 : Il était une fois Gru*.



9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 19 h 57.

Les points suivants ont été discutés :

- Parc 0-5 ans ;
- Rue du Haut-Bois ;
- Plantage d'arbres ;
- Ponceau enfoui ;
- Déneigement du lac Miller.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-197

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 57.

Mario Côté
Maire

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction
En remplacement de Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière